



Eligibilité à un ppdv et pse - intercontrat

Par **AlasKA**, le **14/09/2009** à **15:53**

Bonjour,rnrnAujourd'hui salarié dans une société de prestation pour le secteur automobile, je souhaiterais bénéficier du PPDV en cours dans ma société.rnrnMa candidature a été acceptée puis refusée sans raison claire évoquée.rnLa raison implicite semble être le fait que je sois en mission aujourd'hui. Un salarié ayant le même profil que moi a vu sa candidature acceptée parcequ'il était en inter-contrat*.rnJ'ai contesté le refus qui m'a été adressé car j'estime qu'un autre salarié peut me remplacer sur mon poste.rnrn**Ma question est donc simple : est-ce que le statut d'inter-contrat est un critère légal d'éligibilité à un PPDV ?**rnrnJe suis prêt à entamer des démarches judiciaires si mon employeur me refuse toujours ce droit.rnrnMerci de votre aide.rnSalutations.rnrn*L'intercontrat est un statut particulier pour les sociétés de prestation. Le salarié sous contrat CDI est payé sans avoir de mission, donc sans apporter de chiffre d'affaire à sa société.

Par **AlasKA**, le **18/09/2009** à **12:38**

Je souhaiterais vivement avoir un conseil sur la situation exposée ci-dessus.rnrnMerci.

Par **roryu**, le **27/11/2009** à **13:45**

BonjourrnrnComment cela s'est passé pour vous finalement.rnJe crois être ds le même cas. Raison obscure pour un non au final